

Le quorum étant atteint, Monsieur le Vice-Président Formation de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ouvre la séance à 14h30 et fait lecture des pouvoirs.

1. Election du vice-président étudiant :

Thomas Bourgeois est élu vice-président étudiant.

2. Approbation du relevé de décisions des séances 29 septembre 2023 :

En l'absence de remarque, le relevé de décisions du Conseil de la Formation et Vie Etudiante du 29 septembre 2023 est **adopté à l'unanimité**.

3. Information sur les demandes de certificat médical :

Ce point est présenté par Monsieur Franck BARBIER, Vice-Président Formation qui informe les conseillers de la réception d'un courrier de l'ordre des médecins. Il est demandé de :

- Ne plus demander à un étudiant un certificat médical d'aptitude à une activité sportive intensive et attestation du parcours vaccinal pour intégrer une formation ;
- Vérifier son carnet vaccinal et le cas échéant l'inciter à réaliser les vaccinations recommandées ;
- Demander à l'étudiant de produire un certificat médical en cas d'incompatibilité avec des activités proposées dans la formation.

Suite aux questions, Monsieur Franck BARBIER précise que cette injonction s'applique à tous les établissements scolaires et qu'en cas de problème, l'université n'est pas responsable.

4. Point d'information sur les contrats étudiants et débat d'orientation stratégique :

Ce point est présenté par Madame Dorothee CALLENS, Vice-Présidente déléguée à la réussite de l'étudiant et à la vie étudiante qui précise qu'il existe plusieurs types de contrats étudiants :

- Les contrats étudiants région,
- de tutorat remédiation,
- d'accompagnement (ex : tutorat pour les étudiants en situation de handicap),

- PACTES et CORPUS : Pactes = aide méthodologique / CORPUS = tutorat pour les LAS,
- Nouveauté 2023 : les référents de promotion,
- Contrats sur budget propre des composantes et services.

Les dépenses ont augmenté suite au renforcement de la brigade de la chaîne d'inscription suite à la modification de la procédure d'inscription mais aussi suite à l'accroissement du nombre d'étudiants en situation de handicap accueillis et du nombre croissant de PAEH (plus de 60 000€ de dépenses contre 20 000€ il y a 2 ans à la fin de la crise sanitaire). Le nombre de contrats a largement augmenté.

Madame Dorothee CALLENS, Vice-Présidente déléguée à la réussite de l'étudiant et à la vie étudiante demande aux conseillers de réfléchir sur les nouveaux besoins en contrats étudiants.

Suite à cette présentation, les conseillers sont invités à proposer leurs idées sur des besoins ou manques de contrats étudiants. Il est évoqué la possibilité de faire des contrats « de modèle » pour les étudiants en arts plastiques ainsi que des contrats pour l'accueil et le tutorat des étudiants internationaux.

5. Information sur les césures 2022-2023 :

Monsieur Ludovic VAN OOST, Directeur du Pôle Formation et Vie Etudiante précise que la césure consiste, pour un étudiant inscrit dans une formation initiale (inscription principale à l'Université Polytechnique Hauts-de-France), à suspendre temporairement ses études dans le but d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle, soit en autonomie, soit encadré dans un organisme d'accueil en France ou à l'étranger. 29 césures ont été réalisées à l'université en 2022-2023.

Monsieur Christian COSTERMANS demande si les étudiants issus de Parcoursup peuvent demander une césure dès leur arrivée ? Monsieur Ludovic VAN OOST l'informe que c'est possible.

Monsieur Thomas Bourgeois, demande si la césure peut remplacer un stage ? Cela n'est pas possible.

Monsieur Dorian PETIT demande si le taux de réussite aux examens est connu pour les étudiants ayant fait une césure ? On ne le connaît pas, le Pôle Formation et Vie Etudiante fera ce suivi prochainement.

6. Approbation de la répartition CVEC 2024 :

Ce point est présenté par Monsieur Ludovic VAN OOST, Directeur du Pôle Formation et Vie Etudiante qui rappelle que la part FSDIE a une partie sociale et une partie projets étudiants.

Proposition de répartition soumise au vote:

La Commission Vie Étudiante et de Campus s'est réunie **le mardi 14 novembre 2023 et a adopté à l'unanimité** la répartition suivante en accord avec les représentants étudiants.

Les montants soumis à l'approbation du CFVE sont les suivants : dans la limite de 12000 étudiants en formation initiale

FSDIE: 12,60 € par étudiant (respect du taux plancher de 30%) soit 151 200€ (même montant en 2023)

Centre de santé: 6,30€ par étudiant (respect du taux plancher de 15%), soit 75 600€ (même montant en 2023)

Appels à projets et Projets transversaux: le delta non alloué sera attribué sur présentation de projets pour les appels à projets. Il servira aussi à financer des projets pluriannuels structurants plus ambitieux (montant prévu 538 200€).

La répartition CVEC est **adoptée à l'unanimité**.

7. Approbation sur les exonérations totales (FSDIE) :

Ce point est présenté par Monsieur Ludovic VAN OOST, Directeur du Pôle Formation et Vie Étudiante. L'Université peut exonérer du paiement des droits d'inscription les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle (exonération totale des droits d'inscription sur critères sociaux). A cela, il faut ajouter les étudiants dont l'inscription répond aux orientations stratégiques de l'établissement (exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires), le tout, dans la limite de 10% des étudiants inscrits non boursiers. Ces exonérations sont décidées en commission FSDIE solidarité.

Monsieur Ludovic VAN OOST précise que ce texte a déjà été voté en CFVE, quelques modifications ont dû être apportées suite à la mise en place des droits différenciés :

- ➔ Les élèves ingénieurs : traitement au sein d'une commission spécifique INSA.
- ➔ Etudiant étranger : pas d'exonération pour un primo-arrivant (il doit financer sa 1ère année), ni pour un étudiant assujéti aux droits différenciés sauf changement de situation imprévisible et récent. Pas d'exonération si l'étudiant bénéficie d'une bourse du gouvernement d'origine.

Cette modification sur les exonérations totales est **adoptée à l'unanimité**.

8. Information sur la visite de labellisation Bienvenue en France :

Madame Dorothee CALLENS, Vice-Présidente déléguée à la réussite de l'étudiant et à la vie étudiante rappelle que l'université bénéficie actuellement de deux étoiles et informe qu'un audit a eu lieu les 5 et 6 décembre 2023. Un retour devrait intervenir fin février.

9. Information sur la politique des droits différenciés 2024-2025 :

Madame Dorothee CALLENS, Vice-Présidente déléguée à la réussite de l'étudiant et à la vie étudiante présente ce point. Elle précise qu'un paragraphe concernant les élèves ingénieurs de l'INSA a été rajouté dans le document présenté. De plus, un étudiant qui est exonéré, **le sera pour tout son cursus à l'UPHF** et non plus pour un seul cycle.

Les représentants étudiants demandent s'il est possible d'élargir l'exonération à l'ensemble des étudiants internationaux.

Madame Dorothee CALLENS leur répond que cela n'est pas possible car le quota de 10 % d'exonérations serait dépassé. Elle rappelle également que les étudiants peuvent faire une demande de FSDIE solidarité.

10. Vote du règlement et des maquettes du DU tremplin :

Monsieur Ludovic VAN OOST, Directeur du Pôle Formation et Vie Etudiante, présente ce point.

Suite aux discussions avec les conseillers, la phrase de l'article 2 sur l'assiduité est supprimée.

Un étudiant demande si ce DU octroie une affectation prioritaire à l'UPHF, il est répondu que non.

Ce point est adopté avec **27 voix pour et 1 abstention**.

11. Vote Parcoursup - CAL, attendus locaux, CGEV :

Ce point est présenté par Monsieur Franck BARBIER, Vice-Président Formation qui informe de quelques modifications dans les CAL par rapport à l'année précédente, notamment en Staps. Dans cette filière, il y a la création de la L3P SHN et l'augmentation de l'effectif de la LAS (de 15 à 20 étudiants).

Ce point est adopté à l'**unanimité**.

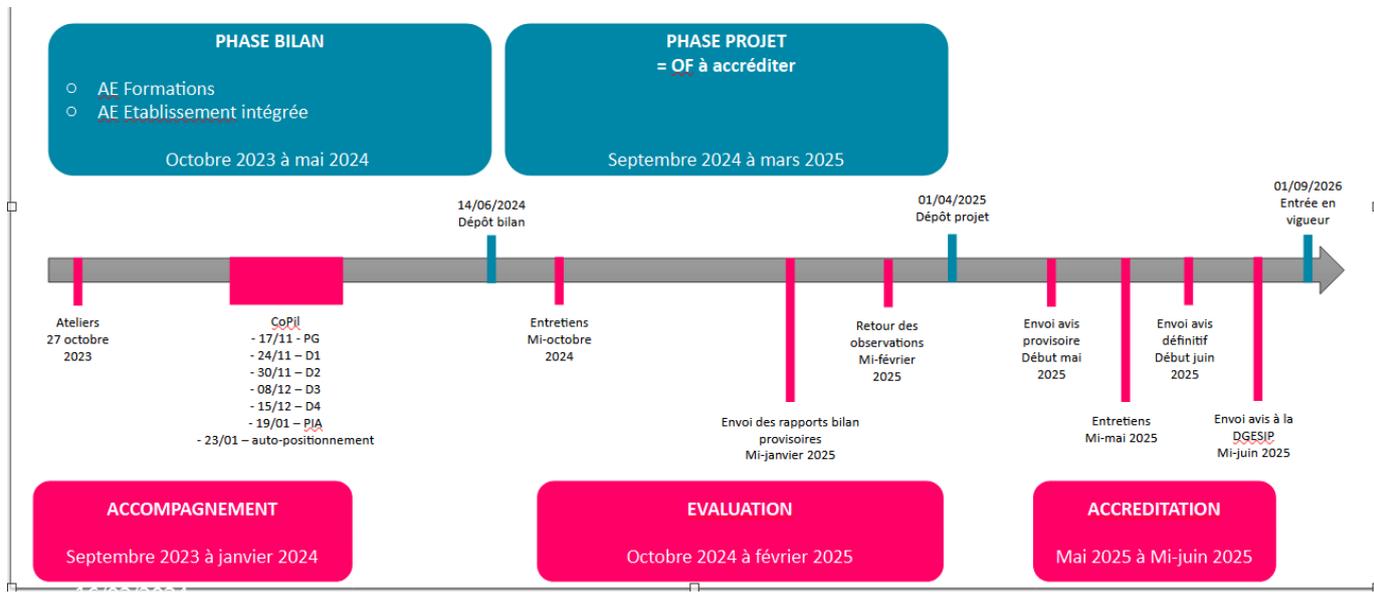
12. Vote Mon Master – CAL et COL, attendus, CEC, pièces demandées, établissements recruteurs, mentions de licences conseillées, modalités de recrutement :

Ce point est présenté par Monsieur Franck BARBIER, Vice-Président Formation. Il informe les conseillers des quelques ajustements effectués par rapport à l'an dernier.

Ce point est adopté à l'**unanimité**.

13. Information sur l'autoévaluation des formations à rendre au HCERES au printemps :

Monsieur Franck BARBIER, Vice-Président Formation présente l'organisation de l'autoévaluation comme suit :



L'entrée en vigueur de ces nouvelles formations se fera en septembre 2026.

Il informe également de la démarche qualité à l'autoévaluation, Madame Cécile ROSELLE présente ce point ainsi que le bilan des Conseils De Perfectionnement.

Un point est également présenté sur Qualiopi.

14. Approbation de la synthèse des travaux sur le socle commun des connaissances et compétences DDRS :

Messieurs Philippe PUDLO et Abba HACHIMI présentent ce point et informent les conseillers que la première réunion du GT TEDS s'est tenue le 29 septembre 2023.

Ils présentent également le socle commun de connaissances et de compétences (S3C) sur la Transition Ecologique pour un Développement Soutenable (TEDS).

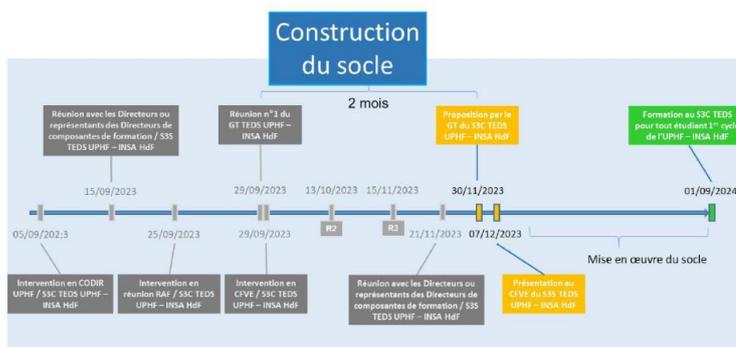


Figure 1. Etapes franchies en vue d'une présentation du S3C TEDS UPHF - INSA HdF devant les instances.

Les différentes thématiques retenues sont également présentées.

Monsieur Dorian PETIT demande si cela pourrait être ouvert aux personnels ?

Monsieur PUDLO informe que des formations spécifiques seront faites pour le personnel.

15. Présentation du nouveau schéma directeur handicap étudiant :

Monsieur Ludovic VAN OOST, Directeur du Pôle Formation et Vie Etudiante, présente ce point.

5 réunions ont eu lieu pour établir ce schéma directeur et 3 axes ont été fixés.

Le schéma directeur de handicap étudiant est voté à l'**unanimité**.

16. Subvention FSDIE

Monsieur Ludovic VAN OOST, Directeur du Pôle Formation et Vie Etudiante informe les conseillers qu'une commission FSDIE projet s'est déroulée récemment. 2 projets dépassent les 5000 €, d'où la nécessité de voter ces 2 subventions au Conseil de formation et de la Vie Etudiante.

Ces subventions sont votées à l'**unanimité**.

M. BARBIER, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante de l'Université Polytechnique Hauts-de-France

Membres présents avec voix délibérative :

Collège 1 : Mme et M. BOULEKBACHE, TRENTESAUX

Collège 2 Mmes et MM. RICHARDOT, SCOYEZ, COSTERMANS, PETIT

Collège 3 : Mmes et MM. CHARLES, VANPOUILLE, PITON, PODSADNY

Collège 4 : Mmes et MM. DOUMBIA, CISSE, BLONDEL, EL MONTACER, PEILLEX, BOURGOIS, TCHOU D'ETTORE, DUJAK, CARRUESCO, TRAN, KOSMOWSKI.

Collège 5 : Membres invités : Mme et MM. CALLENS, DESTRUMELLE, LAUB, MAES, VAN OOST

Pouvoirs :

Mme MORIN à Mme BOULEKBACHE

M. GOUY à Mme RICHARDOT

M. TRICOTEAUX à Mme CHARLES

M. FONTAINE à M. PETIT

M. LABOUR à Mme SCOYEZ

Mme EL ABBOUDI à M. DOUMBIA

Mme CONDE à M. CISSE

Fait à Valenciennes, le 13 mars 2024

Le Vice-Président du Conseil
de la Formation et de la Vie Etudiante,



Pr. Franck BARBIER